



## Contre la violence. Fabriquer de « bons » citoyens à Ciudad Juárez (Mexique, XXI<sup>e</sup> siècle)

*Combating violence : creating “good” citizens in Ciudad Juárez (Mexico, twenty-first century)*

Chiara Calzolaio

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/13178>

DOI : 10.4000/clio.13178

ISSN : 1777-5299

### Éditeur

Belin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2016

Pagination : 117-138

ISBN : 978-2-7011-9852-1

ISSN : 1252-7017

### Référence électronique

Chiara Calzolaio, « Contre la violence. Fabriquer de « bons » citoyens à Ciudad Juárez (Mexique, XXI<sup>e</sup> siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 04 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/13178> ; DOI : 10.4000/clio.13178

---

## Contre la violence. Fabriquer de « bons » citoyens à Ciudad Juárez (Mexique, XXI<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>

Chiara CALZOLAIO

Depuis le début des opérations militaires contre le trafic de drogue initiées par l'ancien président mexicain Felipe Calderón Hinojosa dès son arrivée au pouvoir en décembre 2006, plus de 50 000 personnes ont été tuées au Mexique. En mars 2008, une opération menée au Chihuahua, à la frontière avec les États-Unis, a provoqué plus de 10 000 victimes, la plupart à Ciudad Juárez<sup>2</sup>, ville frontalière de 1 300 000 habitants et principal lieu de transit et de trafic de drogue dans la région. Pendant les quatre ans d'opération militaire, les chiffres des homicides et de la criminalité ont explosé dans cette ville. Formée au début du XX<sup>e</sup> siècle autour de l'industrie des loisirs pour le tourisme états-unien, la ville a toujours été considérée comme violente<sup>3</sup>. Le développement du commerce de drogue et l'arrivée des armes à feu ont provoqué une première hausse de la criminalité dans les années 1990<sup>4</sup>. Malgré la volonté affichée de lutter contre la criminalité associée au narcotrafic, l'opération militaire n'a pas

---

<sup>1</sup> Je remercie Pamela Colombo, Capucine Boidin, Marianne Saddier, Pascale Barthélémy et Violaine Sebillotte Cuchet pour les remarques et les conseils précieux qu'elles m'ont donnés à différents moments de la rédaction de ce texte.

<sup>2</sup> Ciudad Juárez, au nord de l'État et du pays, se trouve juste au milieu des 3 000 kilomètres de frontière qui séparent le Mexique (et l'Amérique latine) des États-Unis. La ville a vécu une croissance accélérée depuis la fin des années 1960 et notamment après l'Accord de Libre Échange de l'Amérique du Nord (1994) qui a permis l'installation dans des zones franches tout au long de la frontière des *maquiladoras* (usines d'assemblage et de sous-traitance bénéficiant d'un système fiscal privilégié).

<sup>3</sup> García Pereyra 2010.

<sup>4</sup> Voir INEGI 2015.

diminué le nombre d'homicides, au contraire<sup>5</sup> : presque 4 000 personnes ont été tuées à Ciudad Juárez en 2010, soit en moyenne 250 par mois. Dans 90% des cas les victimes sont des hommes, majoritairement issus de milieux défavorisés<sup>6</sup>. Dans 98% des cas les crimes sont restés impunis et la terreur qui a frappé la ville a souvent rendu inintelligibles aux yeux des habitants les frontières entre militaires, paramilitaires, policiers, criminels et narcotrafiquants. Les analyses sur la violence dans l'espace public, souvent produites par des organismes mixtes s'auto-définissant comme « citoyens » et qui constituent une référence pour les politiques institutionnelles attribuent la majorité des homicides à la « criminalité organisée »<sup>7</sup>. La catégorie regroupe les homicides appelés « *ejecuciones* » (exécutions), qui présentent certaines caractéristiques (l'utilisation d'armes de gros calibre, la présence de signes de torture sur le corps ou de messages écrits dans les lieux où ils ont été commis) et sont établis avant même le rapport du médecin légiste et le résultat des enquêtes judiciaires<sup>8</sup>. Les enquêtes sociologiques promues par ces institutions et destinées à soutenir les politiques publiques s'orientent, quant à elles, vers l'étude

---

5 Fernando Escalante Gonzalbo a montré, à travers une analyse systématique des statistiques de mortalité, que les homicides ont augmenté dans toutes les régions du pays où ont été menées des opérations militaires de lutte contre le narcotrafic, Escalante Gonzalbo 2009.

6 INEGI 2015.

7 L'OSCC (Observatorio de Seguridad y Convivencia Ciudadanas del Municipio de Juárez, Chihuahua, México), créé en mai 2009, est financé par la municipalité et l'Université de Ciudad Juárez (UACJ), par le Bureau pour la frontière Mexique/États-Unis de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS-OMS), par des associations d'entrepreneurs locaux (AMAC, Coparmex, Canaco) et, depuis 2010, bénéficie du soutien du gouvernement de l'État fédéré et du gouvernement fédéral mexicain (Préfecture de l'État, ministère de la Santé, CONAPRA) et des États-Unis (USAID).

8 Les critères sont tirés d'une directive envoyée en janvier 2009 par la Procuraduría General de la República (PGR), une institution plus proche du General Attorney des États-Unis que du ministère de la Justice français, à ses délégués dans les États et aux médias locaux autour des « homicides liés à la criminalité organisée (exécutions) », PGR 2009. Voir aussi PRESIDENCIA DE LA REPÚBLICA 2011. Aucune de ces bases de données ne prend en compte les statistiques sur la mortalité de l'INEGI (sorte d'INED mexicain) et du ministère de la Santé.

des violences interpersonnelles et de la petite délinquance. Selon elles, la violence des hommes contre les femmes, la maltraitance des enfants, la criminalité et les addictions parmi les jeunes des classes populaires expliqueraient en grande partie la montée de la criminalité et de l'insécurité<sup>9</sup>. Les jeunes, et notamment les jeunes hommes des classes populaires, attirés par les opportunités économiques et symboliques fournies par le narcotraffic, valoriseraient la violence comme une expression de virilité. Les discours et les textes institutionnels sur la violence à Ciudad Juárez mettent ainsi la citoyenneté, la classe et le genre au centre de leurs analyses.

Au cours de l'année 2010 et suite à des massacres qui ont particulièrement marqué la population de Ciudad Juárez (et le pays entier)<sup>10</sup>, les discours des autorités ont progressivement abordé la question des « dommages collatéraux » de la stratégie de lutte contre le narcotraffic. Des politiques publiques d'aides aux victimes, notamment aux enfants, ont été développées dans le but de contrer les effets négatifs de la violence et d'aider les victimes à devenir des « citoyens normaux »<sup>11</sup>. Cet article examine un programme de l'État du Chihuahua pensé spécifiquement pour « les victimes de la lutte contre le crime » : le Fondo de atención a niños y niñas, hijos de las víctimas de la lucha contra el crimen [Fonds d'aide aux enfants des victimes de la lutte contre le crime (FANVI)], créé en novembre 2010.

Le FANVI se propose de « contrôler les facteurs de risque psychosocial et de renforcer la protection de l'enfance » et de « soutenir des processus d'organisation et de formation pour le renforcement du tissu social et familial des victimes indirectes »<sup>12</sup>. La finalité du programme est double : il s'agit de « restituer des droits »<sup>13</sup>

---

<sup>9</sup> Cervera & Monárrez 2010.

<sup>10</sup> Notamment le massacre de 17 étudiants lors d'une fête dans le quartier populaire de Villas de Salvarcar le 30 janvier 2010.

<sup>11</sup> Selon les mots du directeur du Programme, interviewé en avril 2011.

<sup>12</sup> Periódico Oficial del Gobierno del Estado Libre y Soberano de Chihuahua 2010.

<sup>13</sup> En février 2012, le gouvernement fédéral mexicain signe aussi un « accord pour la prise en charge des filles, des garçons et des adolescents qui vivent dans des contextes de criminalité organisée ». Lors de son inauguration, le Président mexicain, Felipe Calderón, fait explicitement référence à la question de la « restitution des droits aux enfants »

aux enfants mais aussi de les éduquer afin de prévenir la violence. Le fait de garantir à des (futurs) citoyens l'accès à des droits de base (alimentation, école et santé) est destiné à atténuer les effets, considérés comme négatifs, de leur appartenance de classe. Autrement dit, il ne s'agit pas tant de réparer les conséquences de l'action « anti-criminelle » de l'État que d'atténuer, à travers la restitution de droits sociaux, les effets criminogènes des conditions d'existence des classes populaires. Quels droits ? Pour quels enfants ? Et les enfants de qui ?

Cette question est analysée ici à travers les discours des agents des institutions qui ont suivi la mise en œuvre du programme FANVI dans les premiers mois de sa création. Les entretiens ont été réalisés dans le cadre d'une enquête ethnographique plus large sur les expériences et les politiques de la violence à Ciudad Juárez entre 2008 et 2011. Les agents du FANVI que j'ai rencontrés (notamment des psychologues, des travailleurs sociaux et des avocats) sont pour la plupart des jeunes diplômés de la classe moyenne qui arrivent aux différents départements de l'État peu après la fin de leurs études, avec parfois des expériences précédentes dans les institutions de la municipalité. Leur parole est traversée par deux niveaux de discours. D'un côté, ils sont porteurs d'une rhétorique institutionnelle, fondée sur une idée de non-discrimination de genre et sur l'idéal d'une « citoyenneté néolibérale ». Cette rhétorique est néanmoins traversée par des préjugés sur les hommes et les femmes issus de classes populaires et sur leur responsabilité dans la reproduction de la violence et de l'insécurité. D'un autre côté, ces agents rencontrent des hommes et des femmes dont les discours et les pratiques ne correspondent pas toujours à leurs préjugés. Ils découvrent des trajectoires de vie (et de mort) et des contextes sociaux. La parole des intervenants du FANVI est ainsi porteuse d'une « vérité » sur la violence qui a frappé la ville et sur ses effets<sup>14</sup>, une « vérité » confirmée par l'ethnographie et les statistiques. Une « vérité » qui est, aussi, sexuée. Engagés dans une politique qui

---

[<http://calderon.presidencia.gob.mx/2012/02/el-presidente-calderon-en-la-firma-del-acuerdo-para-la-atencion-a-ninas-ninos-y-adolescentes-en-escenarios-de-delinuencia-organizada/>].

<sup>14</sup> Sur cette manière d'appréhender l'État et ses agents voir Fassin *et al.* 2013.

revendique de ne pas discriminer (et qui dit vouloir s'adresser « de la même manière » aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons), les intervenants sociaux du FANVI m'ont tous répété que la seule donnée incontestable sur les victimes directes de cette violence était qu'il s'agissait principalement d'hommes : « en réalité, c'est de l'homme dont il s'agit ». Les politiques de prévention de la violence attribuent par ailleurs à ces hommes la responsabilité de leur état de victime. Les jeunes hommes des classes populaires seraient « à risque » en raison de leur condition de classe et de genre : ils auraient tendance à développer des comportements violents qui, à leur tour, les exposeraient à subir et à commettre des actes délictueux<sup>15</sup>. Des programmes comme le FANVI prennent en charge les enfants les plus « vulnérables » (dans le double sens de « pauvres » et « à risque ») afin de redonner des droits sociaux à ceux qui, en plein processus de formation en tant que « citoyens », doivent éviter de reproduire les conduites criminelles de leurs pères. Ces derniers se trouvent d'ailleurs exclus de droits de la citoyenneté politique, à partir du moment ils sont soupçonnés de n'avoir pas mené « une vie honnête »<sup>16</sup>.

L'article 34 de la Constitution mexicaine définit comme « citoyens » tous les hommes et les femmes qui « en étant Mexicains » ont plus de 18 ans et « mènent une vie honnête » (*tener un modo honesto de vivir*). Cette définition de la citoyenneté fait référence à un ensemble de droits (droits de vote, d'éligibilité, de rassemblement en partis et associations) sans aborder tous ceux qui sont présentés dans les 29 premiers articles du texte constitutionnel sous le titre de « derechos humanos y sus garantías » (droits humains, appelés « garanties individuelles » avant la réforme de 2011). Les enfants, formellement, ne sont pas encore des « citoyens » et l'accès aux droits sociaux qui leur est ouvert par le FANVI a pour objectif de contribuer à aider au développement « normal » de leur citoyenneté. La manière dont genre, classe et citoyenneté s'articulent dans le FANVI fait ainsi apparaître un

---

<sup>15</sup> Cette vision n'est pas limitée au Mexique mais relève de recherches et de politiques à l'échelle internationale, voir par exemple OMS 2002.

<sup>16</sup> Sur la construction de la nation mexicaine à l'époque moderne à travers l'étiquetage et l'exclusion des « criminels » voir Buffington 2000. Sur les rapports entre honneur, citoyenneté et espace public au Mexique voir Piccato 2010.

paradoxe : si ces trois critères sont mis au centre des analyses sur les auteurs de la violence, ils « disparaissent » (formellement) des politiques de prise en charge des victimes. Dans les discours des agents, les enfants, et notamment les plus jeunes, semblent ne pas avoir de genre. La différenciation par le genre est d'ailleurs explicitement refusée. En même temps, les objectifs de thérapies psychologiques, telles qu'elles sont décrites par les agents du FANVI, entendent « corriger » une masculinité perçue comme déviante et potentiellement violente. La « fabrique » des citoyens au Mexique passe donc aussi par un travail de (re)construction du genre.

Après avoir présenté les méthodes d'enquête et les objectifs du programme FANVI, chacune des parties suivantes utilisera les trois « entrées » de la classe, du genre et de la citoyenneté pour montrer comment ce paradoxe se noue dans la mise en œuvre du FANVI et dans ses effets.

### **Méthodes d'enquête et objectifs du programme FANVI**

Dans les mois qui ont suivi la création du Fonds, les critères d'attribution de l'aide ont été précisés. Ainsi, les « règles opérationnelles » publiées au *Journal officiel* spécifient que sont concernés de manière prioritaire les enfants de zéro à treize ans qui se trouvent dans une « situation de grande vulnérabilité » d'un point de vue socio-économique<sup>17</sup>. L'institution en charge de coordonner le programme au niveau de l'État et de gérer sa diffusion publique est le DIF, l'agence pour le « développement intégral de la famille », principal organisme d'assistance sociale publique au Mexique. Le FANVI est donc avant tout un programme de remédiation sociale. Le premier type d'aide, nommé « éducatif », concerne l'exonération des droits d'inscription à l'école, l'attribution de matériel scolaire et d'uniformes et l'accès au transport scolaire ; le deuxième, dit « médical », touche à la mise en place d'une thérapie psychologique et à l'accès à la sécurité sociale publique ; le troisième, intitulé « aide sociale » prévoit la distribution mensuelle d'aliments de base (riz, haricots, lait, huile).

---

<sup>17</sup> Periódico Oficial del Gobierno del Estado Libre y Soberano de Chihuahua 2011.

Les agents des institutions n'entrent en contact direct avec les candidats au programme qu'à deux moments. Le premier concerne tous les bénéficiaires du programme, le second seulement ceux qui ont été signalés comme ayant besoin d'une thérapie psychologique (qui constituent une majorité, étant donné l'importance que le FANVI donne à la prise en charge psychologique). Dans le premier cas, les agents concernés sont les travailleurs sociaux et les avocats du département de développement social (« Fomento Social »), dans le deuxième, les psychologues de l'unité de prise en charge des victimes de la préfecture (« Fiscalía especializada en atención a víctimas del delito »).

À travers les entretiens, réalisés entre avril et octobre 2011 sur le lieu de travail des agents, je souhaitais mieux comprendre qui étaient les « victimes » rencontrées par les intervenants. Mais les données étaient protégées et confidentielles, et malgré la liberté qui m'a été donnée par le directeur du programme, une inévitable autocensure (de ma part et de la part des agents du programme) est perceptible dans certains entretiens. Dans la présentation institutionnelle du programme, le discours des intervenants n'est pas genré (ou, en tout cas, se fonde sur l'idée d'une non-discrimination de genre qui finit, paradoxalement, par invisibiliser les expériences genrées de la violence). Mais quand ils parlent de leurs émotions et de leurs pratiques, les agents n'expriment pas seulement des préjugés ou la reproduction de l'idéal d'une « citoyenneté néolibérale » (responsable et individualiste) mais aussi un sentiment de responsabilité, voire de culpabilité face à la violence et à ses victimes. Ils verbalisent la nécessité de « redonner des droits sociaux » à ceux qui en ont été privés. Ils se sentent investis d'une mission sociale face à une situation qui a bouleversé la vie de tous et dont les logiques leur échappent.

Les tenants du discours officiel, comme par exemple le responsable du programme, considèrent que le FANVI doit surtout s'adresser aux enfants des « délinquants » : « Le message que j'envoie, qu'on envoie c'est que nous ne cherchons pas à connaître le travail que la victime exerçait quand elle était vivante. Ce sont les mineurs qui nous intéressent », m'a expliqué le directeur du programme dès notre première rencontre. Cette idée m'est répétée à plusieurs reprises au cours des entretiens : « Ce n'est pas notre travail de juger le pourquoi, d'enquêter sur le pourquoi... Nous sommes en train d'aider les

victimes, les offensés », dit la psychologue qui coordonne les ateliers thérapeutiques pour les enfants dans les quartiers. Ou, comme me l'explique une jeune avocate : « Ce que le père faisait ou ne faisait pas n'a rien à voir avec l'aide qu'on va donner au mineur. Là, on parle de victimes. De victimes collatérales ». Le risque pour les enfants de développer des pratiques criminelles rend prioritaire, dans les discours des institutions, le fait de s'adresser à des enfants nés dans ces milieux<sup>18</sup>. Les effets conjoints des critères d'accès au FANVI, de sa vocation sociale et du climat réel de méfiance et d'insécurité dans lequel les activités des fonctionnaires se réalisent, limitent les bénéficiaires du programme à ceux que l'on considère être les plus « vulnérables » d'un point de vue socio-économique. Or, les statistiques disponibles permettent d'avancer l'hypothèse que cette vulnérabilité sociale n'est pas en lien avec la montée des homicides et que les victimes, en grande majorité des hommes, n'étaient pas les plus pauvres.

### **Donner des droits sociaux aux plus « vulnérables »**

Le deuxième critère pour l'obtention de l'aide est le « crime subi par la victime » (aucun document officiel ne parle de meurtre mais c'est bien de cela qu'il s'agit), qui doit avoir eu lieu après janvier 2008, c'est-à-dire après le début de l'opération militaire de lutte contre le narcotrafic dans l'État du Chihuahua. L'État prend ainsi sa part de responsabilité et prend en charge les « dommages collatéraux » de sa stratégie. Pour que les enfants aient accès à l'aide, un dossier concernant la mort de leur proche doit avoir été ouvert par la Préfecture, le crime dénoncé, le corps identifié. Cela exclut *a priori* tous les (très nombreux) cas de disparitions, dans un contexte où les *levantones* – littéralement « enlèvements » – sont devenus une pratique courante de la criminalité organisée comme des militaires et des paramilitaires.

Parfois, le contexte de violence et d'insécurité exclut de fait les enfants dont la famille est soupçonnée d'être liée à des activités

---

<sup>18</sup> L'« accord pour la prise en charge des filles, des garçons et des adolescents qui vivent dans des contextes de criminalité organisée », signé en février 2012 par le président Calderón élargit cette prise en charge au-delà des enfants des victimes (document cité en note 13).

criminelles. Une travailleuse sociale m'a par exemple raconté que lors d'une visite à domicile avec son collègue, ils étaient arrivés dans une maison « qui semblait suspecte. Tout était sombre à l'intérieur et il semblait n'y avoir personne ». Ils avaient décidé de laisser un message sur la porte, mais, alors qu'ils s'apprêtaient à quitter les lieux, un jeune était sorti de la maison et avait déchiré le petit papier. Ils étaient donc repartis à toute vitesse pour ne plus revenir<sup>19</sup>. Je lui ai demandé s'ils avaient rapporté le fait à leurs supérieurs mais elle m'a répondu qu'ils avaient décidé d'abandonner le dossier : « Ces cas-là... on laisse tomber... pourquoi irions-nous chercher les problèmes ? ». Comme me l'a expliqué sa collègue avocate en me faisant part de la même sensation d'insécurité : « Nous sommes conscients qu'il peut y avoir des risques, nous ne savons pas... nous sommes en train de traiter avec de la criminalité organisée ». La catégorie, très générale, présente dans les textes institutionnels et dans les médias revient ici dans les discours des fonctionnaires. Pourtant, les récits des cas traités par le FANVI où la victime était directement liée à une activité délinquante ne concernent que la petite criminalité. Les exemples donnés par mes interlocuteurs sont révélateurs : l'on parle d'« usagers de drogue », de petits « dealers de rue », de personnes enrôlées dans « les rangs les plus bas de la filière du narcotrafic ».

Les politiques de prévention de la violence ne traitent que des échelons les plus bas de la délinquance et le FANVI, de par sa vocation sociale, ne touche qu'une minorité de ces victimes : les plus précaires et marginales. Pour la mise en place de l'aide psychologique, a été créé un plan de la ville où sont localisés les domiciles des enfants bénéficiaires de l'aide. Le psychologue coordinateur du département me montre les zones les plus concernées : il s'agit des zones les plus défavorisées de la ville. Or, les données statistiques disponibles et l'ethnographie montrent que beaucoup de victimes ne vivaient pas dans ces quartiers<sup>20</sup>.

Pour les années 2008-2011, le pourcentage de victimes dont on ne connaît que le sexe et l'âge (informations les plus faciles à établir par

---

<sup>19</sup> Les assistants sociaux réalisent la visite à domicile seulement après une demande d'accès au programme.

<sup>20</sup> INEGI 2015.

le médecin légiste) est extrêmement élevé. À partir des maigres données disponibles<sup>21</sup>, je peux avancer qu'environ 55% des victimes, des hommes dans 91% des cas, avaient entre 20 ans et 39 ans. Dans les textes institutionnels cela est considéré comme une démonstration du fait que la violence touche les jeunes, mais si on prend en compte des tranches d'âges plus fines (20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-49 ans), on voit que les crimes sont très également répartis (environ 14% pour chacun de ces sous-groupes) et, en général, touchent moins les très jeunes. Le pourcentage des victimes qui avaient entre 15 ans et 19 ans est en fait à peu près le même que celui des plus âgés (40-44 ans) : environ 8% des cas. Une analyse diachronique montre aussi que pendant l'opération militaire (2008-2011) les homicides d'hommes plus âgés ont augmenté. Si on prend le niveau d'étude comme indicateur de richesse<sup>22</sup>, les homicides ont généralement touché les classes populaires (les personnes qui n'ont pas terminé le collège), mais pas les plus pauvres d'entre elles (celles qui n'ont pas fait d'études du tout). 2008 est la seule année où le pourcentage des victimes qui n'étaient pas scolarisées est significatif (10% contre environ 1% des deux décennies précédentes), ce qui pourrait confirmer l'hypothèse que pendant les premiers mois de l'opération un plan de nettoyage social destiné à éliminer les plus marginaux a bien été mis en œuvre.

Le niveau de pauvreté des victimes est donc un critère central pour l'obtention de l'aide mais les statistiques disponibles montrent que la population considérée comme prioritaire n'est pas forcément la plus touchée par les violences. Le genre, quant à lui, n'est pas un critère de sélection (il n'y a pas raison qu'il le soit), mais la « fabrique » des futurs citoyens passe pourtant par une éducation genrée.

---

<sup>21</sup> Base de données personnelles construite sur la base des statistiques de mortalité de l'INEGI 2015.

<sup>22</sup> L'éducation fait partie des critères établis par le Mexique pour mesurer la richesse : les revenus du foyer doivent ici être croisés avec d'autres variables (éducation, accès à la sécurité sociale, conditions du logement), *Diario Oficial de la Federación* 2010.

## Le genre n'est pas toujours là où on l'attend

Le responsable du programme souligne à plusieurs reprises que l'objectif est d'aider les enfants dont le père assumait effectivement sa responsabilité de soutien économique parce que :

Beaucoup de ceux qui sont morts n'avaient pas d'enfants ou, s'ils les avaient, ils n'ont jamais... [en réfléchissant sur ses mots] ils n'ont jamais été un soutien pour eux.

Le rôle des travailleurs sociaux est donc de détecter « si l'homme apporte économiquement ou pas » – qu'il s'agisse du père biologique ou non (les familles recomposées constituent un nombre important de foyers). La reconnaissance de paternité n'est pas déterminante non plus (nous sommes dans un contexte social où de nombreuses familles ne peuvent entamer les démarches administratives nécessaires). La question cruciale est de savoir « s'il vivait avec eux, s'il était le principal revenu du foyer ». Le fonctionnaire m'explique ainsi :

Il y a eu un cas où elle nous a dit : « le père de l'enfant est mort. Mais il ne l'a jamais enregistré, il n'en a jamais reconnu la paternité ». Et bon, c'est normal ici, ça arrive très souvent. Mais, à part ça, en lui posant la question si le père les aidait, elle dit « Non ! Le monsieur n'a jamais rien donné, il m'a mis enceinte, il est parti et il n'est jamais revenu ». Donc, le fait qu'il soit mort... le fait qu'il soit vivant ou pas ne change rien ni dans un sens ni dans l'autre pour le petit.

Ces propos font échos à plusieurs études sur la masculinité des classes populaires et son rôle dans la reproduction de la violence<sup>23</sup>. Comme l'indique une recherche produite par l'observatoire de la sécurité de la ville, les jeunes hommes habitant dans les quartiers défavorisés seraient particulièrement enclins à exercer des violences et à en subir en raison du poids de la « conception traditionnelle de masculinité, c'est-à-dire [que l'homme doit] être responsable, chef de famille, résistant et fort »<sup>24</sup>. Or, cette recherche se base sur des *focus group* et des entretiens et non sur l'observation et le récit des

---

<sup>23</sup> Héctor Eloy Rivas Sánchez analyse et déconstruit cette idée sur la base d'une recherche ethnographique et d'une analyse statistique dans une zone rurale d'un autre état du nord du pays, le Sonora : Rivas Sánchez 2005.

<sup>24</sup> Pequeño Rodríguez *et al.* 2010.

pratiques. Les résultats des études ont ainsi plus à voir avec les représentations hégémoniques de la masculinité qu'avec la manière dont les hommes (et les femmes) agissent et négocient leurs identités de genre au quotidien. Comme d'autres travaux ethnographiques l'ont montré, la réalité sociale est en fait souvent plus complexe<sup>25</sup>. Les intervenants que j'ai rencontrés, parfois porteurs des mêmes préjugés, se retrouvent en contact avec des hommes en chair et en os et se montrent surpris quand ceux-ci ne répondent pas au stéréotype du « macho » mexicain. Une jeune avocate m'a fait part de son étonnement ému face à un homme qui venait de perdre sa femme :

Tu vois, ici au Mexique les hommes sont super machos, ils ne pleurent pas et lui, lui, il est arrivé avec un nœud à la gorge. Il m'a dit : « tu ne sais pas combien cela a été difficile pour moi... je sais que si un père meurt c'est très difficile pour la mère de s'en sortir économiquement » – il me dit – « mais quand ma femme est morte... pour moi, le monde entier a changé. J'ai dû amener les enfants à l'école, leur faire à manger, laver leurs vêtements et les repasser, j'ai dû quitter mon travail ! J'ai pris quelque chose à mi-temps pour être 100 % avec eux. Et jamais, jamais de la vie j'aurais imaginé que tout ça était si difficile.

Quelque temps après, la même avocate m'a dit avoir entendu des histoires d'hommes « responsables » :

Il y a beaucoup de femmes qui ne savent pas pourquoi [ils ont été tués], parce que leurs maris n'étaient mêlés à rien de mauvais, ils avaient toujours été des travailleurs responsables, des bons pères...

En m'expliquant la détresse des enfants face à la perte de leur père ou celle des femmes après la mort de leur compagnon, les intervenants reviennent à plusieurs reprises sur l'importance du père dans les familles, non seulement en tant que soutien économique, mais aussi affectif. Un travailleur social d'une quarantaine d'années me raconte, par exemple, ses rencontres avec des jeunes femmes ayant plusieurs enfants à charge :

C'est difficile pour elles... pouvoir prendre soin des enfants dans tous les aspects, éducatif, de santé, émotionnel... c'est justement pour ça qu'elles viennent nous voir ici au FANVI, parce qu'elles se trouvent face à un monde totalement différent [après la mort du compagnon]. Le fait qu'il

---

<sup>25</sup> Gutmann 2007<sup>a</sup>.

n'y ait plus personne qui puisse les soutenir, personne qui les protège et prend soin d'elles...

Ces exemples montrent les différents préjugés (ou modèles) de genre dont sont porteurs les agents de l'État et leur confrontation avec les réalités sociales : une jeune femme autonome et pas encore mariée qui pense que tous les hommes populaires incarnent le modèle du « macho » mexicain est touchée et surprise face à la fragilité d'un homme qui vient de perdre sa femme et face à son engagement dans le soin des enfants ; un travailleur social ayant une formation et une sensibilité dans les métiers du *care*<sup>26</sup> souligne le rôle de protection et de soutien de l'homme dans le couple. Ces exemples montrent la diversité des formes de masculinité déjà soulignée par les ethnographies menées au Mexique (et dans d'autres pays d'Amérique latine)<sup>27</sup>.

Or, quand il s'agit de la prise en charge psychologique des enfants, le genre tend à disparaître des discours. Les intervenants soulignent à plusieurs reprises la « souffrance » provoquée par la perte d'un être cher, que ce soit la mère ou le père. Les psychologues interrogés s'inquiètent des effets bouleversants sur les jeunes de la mort violente de leurs proches, ces derniers pouvant alors montrer des signes de dépression ou de culpabilité. Pour une psychologue réalisant des ateliers avec les enfants « la souffrance reste la même, c'est la souffrance provoquée par la perte sur laquelle on travaille et non pas la cause de cette perte ». J'ai interrogé les intervenants à plusieurs reprises sur les différences (d'âge et de genre) perçues dans le comportement des enfants bénéficiaires du programme. La réponse était toujours identique : les filles et les garçons n'ont pas de réactions différentes face à la perte. Les plus petits d'entre eux, en revanche, expriment leurs émotions différemment et souvent n'arrivent pas à mettre des mots sur leur souffrance. Une des raisons de cette invisibilité du genre pourrait être que les bénéficiaires prioritaires des premiers ateliers sont assez

---

<sup>26</sup> Avant de rejoindre le département du développement social, il a travaillé dans le domaine de l'aide à la vieillesse et dans une association pour la prise en charge d'enfants en bas âge (moins de 5 ans). Au moment de notre entretien il était en charge d'une quarantaine de dossier. Il n'a jamais reçu d'hommes.

<sup>27</sup> Viveros *et al.* 2001 ; Gutmann 2007a et b ; Amuchástegui & Szasz 2007.

petits (moins de 12 ans) et que l'enjeu de la construction d'un soi sexué à cet âge-là est considéré comme secondaire.

Si les enfants sont perçus comme des sujets non genrés, la « fabrique » de leur citoyenneté doit passer en revanche par l'apprentissage des normes de genre. Qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille, l'idée est d'éviter que ces jeunes développent des conduites criminelles jugées « masculines ». Cette idée est revenue à différents moments et dans des contextes divers de mon enquête. Des comportements de filles qui ne suivent pas les normes sociales de la féminité (faire des graffiti ou appartenir à des bandes de jeunes) sont perçus comme « masculins »<sup>28</sup>. Symptômes de malaise et de rébellion, ils sont aussi lus comme le prélude à de futures conduites violentes.

### **De victimes à citoyens**

Même s'ils sont tous petits, ils expriment la colère qu'ils ont accumulée, ils la manifestent par erreur avec des actes de rébellion, ou la dirigent envers leur mère parce qu'elle est restée vivante ou envers eux-mêmes... et pas contre l'agresseur. Ces techniques aident l'enfant à diriger sa colère envers celui vers lequel ils doivent réellement la diriger.

L'aide aux victimes doit permettre à la personne de se « réintégrer à la société d'une manière efficace et rapide et de continuer sa vie au-delà de l'expérience du crime », selon les mots du psychologue responsable de la prise en charge thérapeutique. En soulignant l'importance d'aborder la colère des enfants lors des thérapies, il rappelle l'objectif éducatif et préventif du FANVI. La possibilité de « bien travailler le deuil » au cours des ateliers apparaît nécessaire « pour que cet enfant ne reste pas avec sa colère, parce que cette colère peut alimenter un comportement antisocial dans le futur ». Comme me l'explique sa collègue, psychologue chargée de la coordination logistique des ateliers thérapeutiques : « On sait qu'au final ces petits seront les prochains bons ou les prochains mauvais ». Le travail thérapeutique ne passe pas par l'identification de l'auteur de la violence (les aides sociales sont déconnectées des procès

---

<sup>28</sup> Sur la violence des femmes, voir Cardì & Pruvost 2012. Sur le traitement différentiel des adolescent.e.s « délinquant.e.s » en France, voir Vuattoux 2014.

judiciaires), mais a pour objectif que l'enfant ne rende pas les institutions responsables de sa situation. Comme l'exprime l'avocate du département de développement social :

Ce qu'on cherche le plus c'est d'aider les enfants à se réintégrer dans la société, à leur donner un tout petit peu de ce que la société leur a enlevé. Qu'ils ne nous en veulent pas. Qu'ils ne grandissent pas avec ce ressentiment envers nous.

Or, une des caractéristiques centrales des violences liées aux opérations militaires de lutte contre le narcotrafic est la difficulté à identifier leurs auteurs. Les exécutions dans les lieux publics, la diffusion des pratiques mafieuses comme le racket et l'extorsion, les coups de filet de commandos armés sont des pratiques courantes non seulement des groupes criminels mais aussi des autorités et des paramilitaires. Comme on l'a vu, l'auteur de violence est désigné par les agents institutionnels parfois de façon abstraite : « Nous traitons seulement de morts violentes, de morts à cause de la criminalité organisée », dit l'avocate du département de développement social. L'imprécision concerne aussi les circonstances de la mort de la victime. La même avocate cite par exemple des cas d'extorsions de commerces familiaux (« des plomberies, des épiceries, des pizzerias, des tous petits commerces ») : « on leur demande un pot-de-vin, ils ne veulent pas leur en donner et le lendemain ils le tuent ». Dans d'autres cas, la violence semble fortuite, et les termes employés sont extrêmement génériques : « ça lui est arrivé », « il est sorti danser et c'est arrivé comme ça », raconte le psychologue déjà cité. La violence semble être le produit de la société entière. Les thérapies de groupe deviennent dès lors un moyen de redistribution des responsabilités de la violence : des institutions à la société, des victimes aux citoyens capables de compatir à la souffrance des autres et de s'affranchir de leur condition spécifique (de classe, de genre... ou de victime). Avant que le programme FANVI ne se mette en place et que la priorité ne soit donnée aux plus petits, le département d'aide aux victimes avait déjà organisé des ateliers de groupe avec des femmes qui avaient perdu leurs compagnons ou leurs enfants. En m'expliquant l'importance des thérapies de groupe dans le travail de deuil, le coordinateur de l'unité d'aide aux victimes raconte ainsi l'échange

entre une mère qui venait de perdre son fils et une jeune femme dont le mari avait été tué :

Une dame racontait au groupe qu'elle était très énervée parce qu'on avait tué son fils dans un petit restau. Et il n'avait rien à voir. Il était innocent. Il était étudiant. Ils sont arrivés et ils ont tué du monde et il lui est arrivé de mourir (*a él le tocó que muriera*). Et donc elle était très énervée avec ceux qui l'avaient fait et elle souhaitait qu'ils souffrent, qu'ils brûlent en enfer et beaucoup d'autres choses. Au même moment, il y avait la femme de quelqu'un qui avait été tué et qui, lui oui, il avait à voir avec la criminalité organisée. Et elle a dit : « Vous savez quoi ? Je me sens très triste. Je sens beaucoup de souffrance parce que j'ai perdu mon partenaire. Je sais qu'il ne menait pas une activité licite. Je sais qu'il n'était pas vendeur de barbe à papa et qu'il menait des activités antisociales et criminelles. Mais malgré cela je me sens triste. Moi aussi, je sens la perte. Il était le père de mes enfants, il était mon mari, je l'aimais au-delà de ce qu'il faisait pour vivre ». Et donc cela change la vision de la dame. Elle reconnaît que celui qui a tiré n'est pas un monstre, n'est pas un Alien, n'est pas un caillou, mais un être humain. Qu'il avait une famille par exemple. Et donc, c'est à partir de cela que la construction thérapeutique peut se créer. Quelque chose que moi en tant que psychologue je pourrais atteindre en je ne sais pas combien de séances... si j'y arrive, d'ailleurs ! Cela a produit une resignification thérapeutique pour toutes les femmes présentes. Peut-être qu'elles avaient de la rage en elles et elles s'aperçoivent qu'au bout du compte nous sommes tous des victimes et que les criminels ont été produits par nous-mêmes.

Nous ne savons pas exactement quelles étaient les activités du mari de la femme citée par le psychologue : les « activités antisociales et criminelles » dont elle parle peuvent relever ou pas de la criminalité organisée (cette expression recouvrant dans le sens commun un large éventail qui va de la consommation, à la vente au détail, au trafic de drogues à grande échelle), mais le psychologue ne semble pas faire de différence. Nous ne connaissons pas non plus les circonstances de la mort du fils de la dame qui avait participé à l'atelier de deuil avec la première : à Ciudad Juárez l'origine des violences est difficile à identifier. Et d'ailleurs, ni le FANVI ni les autres politiques d'aide aux victimes, ni des procédures judiciaires à grande échelle n'abordent la question des responsabilités matérielles et intellectuelles des crimes. Pour le psychologue, pourtant, le fait de n'avoir pas dénoncé un crime, de n'avoir pas rapporté aux autorités qu'un voisin était un dealer, rend la société entière responsable de la situation de violence dans laquelle la

ville se trouve : « D'une certaine manière il y eu une participation de nous tous dans cette société, que ce soit par omission ou par action ». Seul le développement d'« une culture de la légalité » qui fait « que la communauté adopte cette légalité et fasse des policiers leurs amis, leurs pourvoyeurs de sécurité » permettra que la société de Juárez dépasse la vague impressionnante de violence et de souffrance qu'elle a vécue. Attribuée à la société entière, cette violence est ainsi individualisée. Les structures du pouvoir (économique, politique, militaire) finissent par disparaître derrière une infinité de comportements individuels, jugés comme violents (et/ou non « citoyens »). La « fabrique » des citoyens passe ainsi par la prise en charge d'une petite minorité de sujets et par l'individualisation des responsabilités<sup>29</sup>.

Les auteurs et responsables de meurtres n'ont pas toujours été des « non citoyens » (au moins d'après la définition stricte de la citoyenneté politique établie dans la Constitution). Mes propres recherches ethnographiques, des enquêtes journalistiques et des rapports d'organisations de droits humains<sup>30</sup> montrent en fait que l'histoire est plus complexe et que les structures de la criminalité organisée sont transversales à la société<sup>31</sup>. Plusieurs processus expliquent l'explosion du nombre d'homicides : la tentative du gouvernement fédéral de contrôler (sous couvert de la combattre) la criminalité organisée avec des techniques de contre-insurrection et des pratiques de terreur (utilisation de paramilitaires, exécutions extrajudiciaires, tortures, disparitions forcées) ; une politique de nettoyage social (avec l'élimination systématique des petits délinquants, des membres de gangs de rue jusqu'aux usagers de drogues) et une augmentation effective de la délinquance dont les acteurs ont développé des pratiques mafieuses (comme le racket et l'extorsion) et diversifié les activités criminelles (au-delà du trafic de drogues) en profitant du contexte d'impunité.

---

<sup>29</sup> Sur la dimension individualisante de la citoyenneté néolibérale voir P.E. Dagnino 2003.

<sup>30</sup> Voir entre autres : Human Rights Watch 2011 ; Reveles 2012 ; Mastrogiovanni 2014.

<sup>31</sup> Voir les travaux de Sabine Guez sur la différence entre trafic de drogue à vaste échelle (qui suppose l'implication de pouvoirs économiques, politiques et militaires) et le deal de quartier (thèse en cours de rédaction, communication personnelle).

Comme l'écrit Pablo Piccato dans l'épilogue d'un riche recueil d'études sur les citoyens « inattendus » au Mexique, la recherche empirique (historique ou anthropologique) a, depuis quelques années, déplacé son focus d'une analyse de la « citoyenneté » en tant qu'idéal ou notion abstraite aux « citoyens » appréhendés comme des sujets à la fois assujettis à des rapports de pouvoir et capables de processus de subjectivation, de construction et d'affirmation de soi<sup>32</sup>. Dépassant le contraste entre la réalité et le modèle idéal, ces études permettent de mettre en lumière les modalités pratiques à travers lesquelles les politiques et les réalités sociales « fabriquent » des citoyens<sup>33</sup>. Dans l'introduction au même volume, les deux coordinatrices (Paula López Caballero et Ariadna Acevedo Rodrigo) expliquent quels sont les espaces « inattendus » de production de citoyenneté : « Ces espaces sociaux où se négocient les critères extra-légaux qui la définissent dans des moments et des circonstances précises »<sup>34</sup>. Les études réunies analysent la manière dont la citoyenneté se construit au Mexique au XX<sup>e</sup> siècle : dans les campagnes nationales pour la prévention du paludisme ou les injonctions des instituteurs envers les jeunes élèves des écoles rurales pour qu'ils pratiquent une bonne hygiène et substituent aux vêtements indiens des habits « modernes », dans les pratiques sociales qui se développent à l'intérieur des collectifs d'étudiants dans les universités publiques ou dans les programmes municipaux de reconnaissance des communautés indiennes dans la ville de Mexico. Ces études permettent de saisir à quel point la « fabrique » des citoyens a à voir avec des rapports de pouvoir (de genre et de race, d'ethnicité et de classe, linguistiques et liés à l'âge)<sup>35</sup>. Ces rapports ne sont pas désincarnés, mais traversent les vies (et la mort) des sujets sociaux.

\*

---

<sup>32</sup> Piccato 2012.

<sup>33</sup> Sur la « fabrique » des citoyens voir aussi Gagné & Neveu 2009 : 9. D'après ces chercheuses, l'analyse ethnographique ou historique permet de dépasser la seule perspective institutionnelle (la définition de la citoyenneté par la loi) pour « s'interroger sur les processus historiques et politiques par lesquels les critères d'accès à ce statut et à cet ensemble de droits sont négociés et redéfinis ».

<sup>34</sup> Acevedo Rodrigo & López Caballero 2012 : 22.

<sup>35</sup> *Ibid.*

Les « hommes dont il s'agit » ne sont pas seulement des victimes de la violence. Les institutions les considèrent surtout comme étant à l'origine du problème. Les textes institutionnels et les politiques publiques n'abordent pas les dimensions structurelles de la criminalité organisée (trafic d'armes, blanchiment d'argent, interdépendance entre activités légales et illégales), mais se concentrent sur la prévention des violences et de la délinquance chez les jeunes hommes des classes populaires. Dans l'application de ces programmes, les intervenants prennent au sérieux la possibilité d'aider les enfants. Ils revendiquent un discours de non-discrimination et en même temps partagent des préjugés sur la violence (de la société), ses victimes (les enfants) et ses responsables (les hommes des classes populaires). Mais au fil des rencontres avec les bénéficiaires du programme d'aide, les agents se laissent également surprendre : les hommes tués n'étaient pas des criminels ou, s'ils l'étaient, leurs activités relevaient de la toute petite délinquance et non pas du trafic à grande échelle.

Dans un contexte où la violence frappe la société mexicaine à des niveaux sans précédents, des programmes d'aide aux victimes comme le FANVI se proposent de prendre en charge (au moins partiellement) cette situation et de restituer certains droits (bien que temporairement) à des sujets qui en ont été privés. En même temps, ces programmes ont moins pour objectif de réparer les effets négatifs de l'action (anti)criminelle de l'État, que d'atténuer les effets criminogènes des conditions d'existences des jeunes hommes des classes populaires. Ne s'adressant qu'aux cas extrêmes, sous couvert de non-discrimination et d'aide sociale, ils ne permettent cependant pas une correction structurelle des inégalités et des violences. Entre responsabilité et culpabilité, entre reconnaissance de la dimension sociale de la violence (« toute la société en est responsable ») et invisibilisation des rapports sociaux réels qui composent cette violence (qui sont des rapports de genre et de classe, et sont liés au monopole de la violence militaire et aux formes par lesquelles elle se déploie), le programme FANVI semble vouloir aider les enfants à se défaire des « risques » inhérents à leur condition de classe (populaire) et de genre (masculin), pour devenir des citoyens « comme les autres ». Mais ces programmes, centrés sur l'assistance à une extrême minorité de victimes (et non pas sur les causes structurelles de leur

victimisation), ne permettent pas de comprendre pourquoi la ville a connu une telle augmentation des violences et de la criminalité. La mise en œuvre de la définition de la citoyenneté politique établie par la Constitution a ainsi des effets discriminants : si pour être des vrais citoyens il faut mener « une vie honnête », les tendances criminogènes que l'on considère inhérentes à la masculinité des classes populaires excluent *de facto* de la citoyenneté une grande majorité de la population mexicaine.

### Bibliographie

- ACEVEDO RODRIGO Ariadna & Paula LÓPEZ CABALLERO (dir.), 2012, *Ciudadanos inesperados: espacios de formación de la ciudadanía ayer y hoy*, México, D.F., El Colegio de México – Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del Instituto Politécnico Nacional.
- AMUCHÁSTEGUI Ana & Ivonne SZASZ PIANTA (dir.), 2007, *Sucede que me canso de ser hombre... relatos y reflexiones sobre hombres y masculinidades en México*, México, D.F., Colegio de México.
- BUFFINGTON Robert M., 2000, *Criminal and Citizen in Modern Mexico*, Lincoln, University of Nebraska Press.
- CARDI Coline & Geneviève PRUVOST (dir.), 2012, *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte.
- CERVERA Luis & Julia MONÁRREZ, 2010, *Sistema de Información Geográfica de la Violencia en el municipio de Juárez, Chihuahua: Geo-referenciación y su comportamiento espacial en el contexto urbano y rural (SIGVIDA)*, Ciudad Juárez, Conavim.
- DAGNINO Evelina, 2003, « Citizenship in Latin America: an introduction », *Latin American Perspectives*, 30/2, p. 3-17.
- ESCALANTE GONZALBO Fernando, 2009, *El Homicidio en México Entre 1990 y 2007: Aproximación Estadística*, México D.F., El Colegio de México.
- FASSIN Didier, BOUAGGA Yasmine, COUTANT Isabelle, EIDELIMAN Jean-Sébastien, FERNANDEZ Fabrice, FISCHER Nicolas, KOBELINSKY Carolina, MAKAREMI Chowra, MAZOUZ Sarah & Sébastien ROUX, 2013, *Juger, réprimer, accompagner. Essai sur la morale de l'État*, Paris, Seuil.
- GAGNÉ Natacha & Catherine NEVEU, 2009, « Présentation. L'anthropologie et la "fabrique" des citoyennetés », *Anthropologie et Sociétés*, 33/2, p. 7-24.

- GARCIA PEREYRA Rutilio, 2010, *Ciudad Juárez la fea: Tradición de una ciudad estigmatizada*, Ciudad Juárez, Universidad Autónoma de Ciudad Juárez.
- GUTMANN Matthew C., 2007a [1996, 1<sup>re</sup> éd.], *The Meanings of Macho: being a man in Mexico City*, Berkeley, University of California Press.
- , 2007b, *Fixing Men: sex, birth control, and AIDS in Mexico*, Berkeley, University of California Press.
- , (ed.), 2003, *Changing Men and Masculinities in Latin America*, Durham, Duke University Press.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 2011, « Neither rights nor security: killings, torture, and disappearances in Mexico's "War on Drugs" ».
- INEGI, 2015, « Estadísticas de Mortalidad. Defunciones por homicidio, por entidad federativa y municipio de ocurrencia (1990-2013) », Instituto nacional de Estadística y Geografía.
- MASTROGIOVANNI Federico, 2014, *Ni vivos ni muertos: La desaparición forzada en México como estrategia de terror*, México D.F., Penguin Random House Grupo Editorial México.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé* [en ligne : [http://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/violence/world\\_report/fr/](http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/)].
- PERIÓDICO OFICIAL DEL GOBIERNO DEL ESTADO LIBRE Y SOBERANO DE CHIHUAHUA, 2011, *Acuerdo por el que se establecen las Reglas de Operación del Fondo de atención a niños y niñas hijos de las víctimas de la lucha contra el crimen*.
- PERIÓDICO OFICIAL DEL GOBIERNO DEL ESTADO LIBRE Y SOBERANO DE CHIHUAHUA, 2010, *Decreto N°30-2010 / P.O.*
- PEQUEÑO RODRÍGUEZ Consuelo, PACHECO GONZÁLEZ Sergio, BASS ZAVALA Sonia & Martha Estela PÉREZ GARCÍA, 2010, « Ejercicio de las masculinidades en jóvenes juarenses y sus condiciones de riesgo en un contexto de violencia estructural », *Boletín del Observatorio de Seguridad y Convivencia Ciudadanas*, 3, p. 11-19.
- PROCURADURÍA GENERAL DE LA REPÚBLICA, 2009, « Circular No. CGD/004/2009 ».
- PICCATO Pablo, 2010, *The Tyranny of opinion : honor in the construction of the mexican sphere*, Durham/London, Duke University Press.
- , 2012, « Epílogo. De la ciudadanía a los ciudadanos: notas sobre la contingencia en la historia política », in Ariadna ACEVEDO RODRIGO & Paula LÓPEZ CABALLERO (dir.), *Ciudadanos inesperados: espacios de formación de la ciudadanía ayer y hoy*, Mexico, D.F., El Colegio de México – Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del Instituto Politécnico Nacional, p. 315-332.

- PRESIDENCIA DE LA REPÚBLICA, 2011, « Base de datos de fallecimientos ocurridos por presunta rivalidad delincuencia. 2006-2010 » [En ligne de 2010 à 2012 : <http://www.presidencia.gob.mx/base-de-datos-de-fallecimientos>].
- REVELES José, 2012, *Levantones, narcofosas y falsos positivos*, México D.F., Grijalbo.
- RIVAS SÁNCHEZ Héctor Eloy, 2005, « ¿El varón como factor de riesgo? Masculinidad y mortalidad por accidentes y otras causas violentas en la sierra de Sonora », *Estudios Sociales*, 13/26, p. 28-65.
- VIVEROS Mara, OLAVARRÍA José et Norma FULLER, 2001, *Hombres e identidades de género: investigaciones desde América Latina*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, CES.
- VUATTOUX Arthur, 2014, « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale », *Genèses*, 97/4, p. 47-66.